



HAL
open science

La viticulture bio, une nouvelle modernité

Raphaël Schirmer

► **To cite this version:**

Raphaël Schirmer. La viticulture bio, une nouvelle modernité. Colloque franco-québécois, Des produits de qualité pour des paysages de qualité, Nov 2004, Die (Drôme, France. halshs-00442171

HAL Id: halshs-00442171

<https://shs.hal.science/halshs-00442171>

Submitted on 18 Dec 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La viticulture *bio*, une nouvelle modernité

Raphaël Schirmer
Maître de Conférences
UFR de Géographie
Université Paris 4 - Sorbonne
raphael.schirmer@paris-sorbonne.fr

La commune de Correns (Provence verte) est à l'origine d'une démarche novatrice : son entière conversion à la viticulture biologique. Devenue le premier territoire français entièrement voué à cette forme d'agriculture, celle-ci cherche à répondre à la crise viticole qui l'accable. Ce projet commun devient le socle d'une nouvelle relation entre les viticulteurs et la société villageoise.

Cette expérience laisse penser que loin d'être le retour à une pratique « *ancienne* », « *ancestrale* », « *authentique* », le bio est davantage une voie d'avenir. Elle peut prétendre à renouer les liens – fort distendus depuis les affaires de la vache folle ou des pollutions de l'eau – entre le monde agricole et la société française. La première s'inscrivant dans une perspective de développement local et durable, la seconde devant dès lors rétribuer cet engagement pour des paysages de qualité, pour une production goûteuse, et pour le maintien d'un tissu rural vivant.

Mais, et c'est là que la bât blesse, le bio essuie bien des déboires en France. Le marché du lait est toujours atone (INSEE, 2008), le nombre d'exploitations (toutes cultures confondues) n'a progressé que de 2,5 % de 2001 à 2006, et les vins sont taxés de goûts « *herbeux* » par la clientèle... Contrairement à d'autres pays, comme l'Italie par exemple, la progression des superficies en vignes est bien faible. En 2006, ce ne sont que 1639 exploitations viticoles qui se revendiquent de cette forme alternative d'agriculture (VINIFLHOR, 2007). Autant dire une goutte d'eau – ou plutôt une goutte de vin... – dans un océan viticole, puisqu'elles représentent 1,5 % des exploitations. Des progressions notables existent tout de même dans certains vignobles, comme en Auvergne, avec 80 % de croissance en 2005-2006 ; mais on part de bien bas... Et quelques symboles, avec ce prestigieux domaine de la viticulture française qu'est la Romanée Conti en Bourgogne. Il est cependant des déserts, ainsi la Champagne avec seulement 50 ha dans la Marne en 2006... Au delà des seuls aspects techniques et économiques liés à une filière insuffisamment constituée, le caractère novateur de la viticulture bio semble être à l'origine même de sa difficulté à se diffuser en France.

Des difficultés donc ? Oui, tout d'abord parce que l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) joue comme d'un frein. Les viticulteurs ne peuvent utiliser le logo officiel « *bio* » que depuis le 1^{er} janvier 2005. Ils devaient jusqu'à présent en rester aux termes « *vins issus de raisins de l'agriculture biologique* » du fait de l'utilisation du soufre. Et surtout, il n'existe toujours pas d'appellation ou de consécration territoriale légale, l'INAO refusant toute hiérarchie parallèle aux Appellations d'Origine Contrôlée (AOC). Des difficultés encore, parce que la recherche est peu développée en la matière.

L'INRA, marquée par des années de productivisme, vient seulement de faire amende honorable, sous l'impulsion de Bertrand Hervieu (INRA, 2000). Des difficultés toujours, et peut être surtout, parce que la viticulture bio bouscule notre conception traditionnelle de l'agriculture. Elle est en rupture avec l'agriculture dominante, en termes de rapports à l'environnement, en termes d'organisation spatiale, en termes paysagers enfin. Et peut être davantage en termes sociaux. Elle pose par conséquent cette redoutable question de savoir si une nouvelle modernité ne serait pas en gestation.

I. Une viticulture d'avant-garde

La viticulture bio oblige à recourir à un travail plus contraignant que ne l'est la viticulture dite conventionnelle. Elle demande de ce fait davantage de technicité, plus de méticulosité, une plus grande attention aussi. Après une domination sans égale des régions du Nord de la France viticole, il semble que ce travail d'exception mette davantage en avant le Sud. Après la sempiternelle opposition Bordeaux – Bourgogne, n'assisterait-on pas à un retournement du dynamisme viticole ? Ne serait-on pas en train de vivre une revanche des régions méridionales ?

L'agriculture bio est très encadrée d'un point de vue légal, puisqu'elle repose sur l'interdiction d'utiliser des intrants chimiques. Les fertilisants, pesticides et autres fongicides sont bannis des vignes. Il existe par conséquent toute une réglementation européenne et nationale¹ et, depuis peu, une *Charte des vins bio* proposée par la Fédération Nationale Interprofessionnelle des Vins de l'Agriculture Biologique (FNIVAB)². Tout cet arsenal juridique ou réglementaire circonscrit précisément les règles de la viticulture bio.

De là sans doute cette préoccupation nouvelle des professionnels de vouloir expliquer leurs choix et leurs méthodes au public :

« Louis Lurton, propriétaire du Château Haut-Nouchet, Appellation Pessac-Léognan, a choisi d'élever ses vins en respectant la nature. Il n'utilise donc pas de chimie de synthèse et pour améliorer la fertilité des sols, il utilise seulement des éléments nutritifs d'origine naturelle (fumure naturelle, poudre de roche, compost organique, engrais vert). Le sol est travaillé de façon traditionnelle (labours) et les traitements pour la vigne sont limités à la bouillie bordelaise ; le soufre ; le bacillus

¹ Loi du 5 juillet 1980 ; règlement n° 2092/91 de l'Union européenne du 24 juin 1991 ; loi du 1^{er} mars 1994 sur la reconnaissance des signes de qualité des produits agricoles et alimentaires, pour les principales réglementations. Pour en savoir plus, voir le site de l'Agence française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique : www.agence-bio.org. On remarquera que certains viticulteurs ne bénéficient pas du label bio parce qu'ils refusent pour des motifs divers la certification ; ils sont donc absents des statistiques.

² Voir sur le site de l'Association Interprofessionnelle des Vins Biologiques du Languedoc-Roussillon : www.millesime-bio.com/photo/presse_31_1.PDF.

*thuringiensis*³. Au moment de la vinification et de l'élevage, le seul conservateur utilisé est le SO₂. »⁴

Loin de seulement vouloir éclairer les consommateurs sur un acte considéré comme civique, il y a sans doute aussi la nécessité de légitimer le coût plus élevé engendré par cette technique. Notamment par le surcroît de travail qu'elle engendre. Les labours - dont on observera qu'ils ont pratiquement disparus du paysage viticole actuel, parce que remplacés par l'utilisation d'herbicides -, entraînent une augmentation du nombre d'heures de travail. Elle est estimée à une quarantaine heures par hectares. Ceci a un coût ; il convient de le rémunérer. D'autant qu'il peut être effectué par des salariés. N'était la forte désaffection dont pâtissent les métiers agricoles, il y aurait là un gisement d'emplois à explorer avec une expansion accrue du bio.

C'est cependant un travail difficile que doivent mener les viticulteurs, comme le montre l'exemple du combat contre les ravageurs et les maladies de la vigne. La lutte contre les papillons ou les cochenilles, est effectuée grâce aux techniques de confusion sexuelle (photo n° 1). L'utilisation des phéromones permet de leurrer tel ou tel insecte.

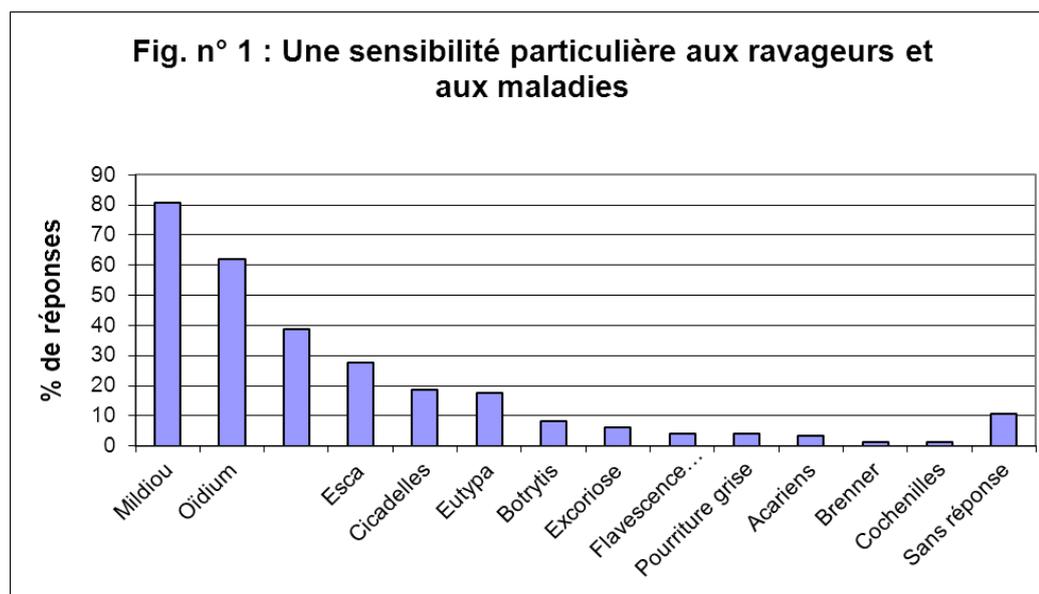


Photo. n° 1 : Capsules permettant l'utilisation de phéromones. La capsule diffuse des hormones qui sont un leurre pour attirer les papillons mâles et les empêcher de s'accoupler avec les femelles. Cela permet de lutter contre le vers de la grappe sans utiliser de produits chimiques. Le Landreau (Loire-Atlantique). Cliché R. Schirmer. 2001.

Quant aux maladies, il est nécessaire de les combattre avec des moyens prophylactiques, dont on conçoit bien toute la difficulté et toute l'insécurité en cas d'attaque sévère. Une étude de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB) montre bien à quel point le mildiou et oïdium arrivent en tête des préoccupations des viticulteurs (fig. n° 1) ; leurs traitements nécessitent justement l'utilisation du cuivre et du soufre pour être efficaces...

³ Le *bacillus thuringiensis* souvent désigné par son acronyme Bti est une bactérie qui vit naturellement dans les sols. Elle est couramment utilisée depuis les années 1980 comme agent de lutte biologique pour combattre certains insectes.

⁴ Citation du site web de Louis Lurton (www.louis-lurton.fr). Dernière consultation en date du 17 février 2005.



Source : M. JONIS, *Enquête sur les pratiques des vignerons biologiques*, ITAB, 2002.

On touche là, pour l'heure en tout cas, les limites de cette viticulture. Surtout lorsqu'elle est plongée dans un espace où les maladies peuvent devenir virulentes du fait de leur résistance accrue aux procédés chimiques. Que l'on songe à la pourriture grise, *botrytis cinerea*, pour s'en convaincre. Mais il y a pire, tout un cortège de sombres préoccupations pointe à l'horizon. Demain, ce seront sans doute l'esca, l'eutypiose, et surtout la flavescence dorée qui poseront le plus de difficultés.

Car ces pratiques respectueuses de l'environnement obligent à prendre des risques. Ceci se traduit par des chutes de rendements - déjà plus faibles que ceux de l'agriculture conventionnelle -, voire par des pertes de récolte... L'été 2007 fut à cet égard catastrophique du fait d'une pluviosité hors normes ; nombre de viticulteurs ont préféré ne pas vendanger plutôt que de perdre leur certification pour trois ans s'ils avaient utilisés des traitements chimiques⁵. De tels risques obligent les hommes à davantage de vigilance pour surveiller la santé des ceps ou encore la qualité du raisin pendant les vendanges. Certains viticulteurs particulièrement doués ne vinifient-ils pas sans soufre, comme Jean-Pierre Frick en Alsace ? Ce qui suppose des raisins d'une exceptionnelle qualité, et partant, un grand savoir-faire. Ce qui suppose aussi que le risque soit atténué par des prix plus élevés pour compenser les années difficiles.

On le voit, la viticulture bio réclame dans sa pratique non seulement une maîtrise hors norme, mais aussi une attention de tous les instants. Aussi ces viticulteurs font-ils souvent montre d'une connaissance plus fine de leur milieu que leurs confrères. L'observation détaillée que nécessite leur engagement est à ce prix. Nicolas Joly (Coulée de Serrant) sélectionne par exemple différents types de fumiers en fonction de ses terroirs. Ces viticulteurs sont également fort dynamiques : n'ont-ils pas favorisé la mise au point de nouvelles technologies, comme les brûleurs d'herbes ? Cette technique « *propre* » s'est ensuite propagée dans le monde viticole conventionnel, permettant à ceux qui le désirent de ne plus utiliser de désherbants chimiques.

⁵ Laetitia Clavreul, « La viticulture bio mise en échec par le mildiou et un été maussade », *Le Monde*, 3 septembre 2007.

S'agit-il alors d'une avant-garde ? Certainement. De façon plus générale, une étude de l'INSEE montre que les agriculteurs bio sont plus diplômés et plus jeunes que la moyenne (INSEE, 2001). Mais plus encore, le souci déontologique qui transparait chez ces viticulteurs, par leur engagement auprès de la société dans une perspective d'agriculture durable en fait un modèle. C'est là un fait profondément novateur : l'agriculture n'est plus seulement une fonction, elle répond à des valeurs. Elle incorpore davantage d'intelligence, non seulement d'un point de vue technique, mais éthique aussi :

« C'est une Ethique, qui vise à définir les normes d'une agriculture viable, durable, respectueuse de la Biosphère, de la Terre et de ses Habitants d'aujourd'hui et de demain... Des Femmes et des Hommes, qui sont animés par la volonté de fournir aux consommateurs des denrées alimentaires saines et obtenues par des méthodes douces pour l'environnement. »⁶

Cette viticulture redonne toute sa place au terroir. Débarrassée des excès de la chimie et de l'œnologie, elle offre de renouer avec la typicité des vins, alors même que certaines régions s'en sont éloignées. Philippe Botet (Catalogne) s'est notamment engagé en biodynamie pour parfaire l'expression de terroir de ses vins et atteindre une extrême qualité.

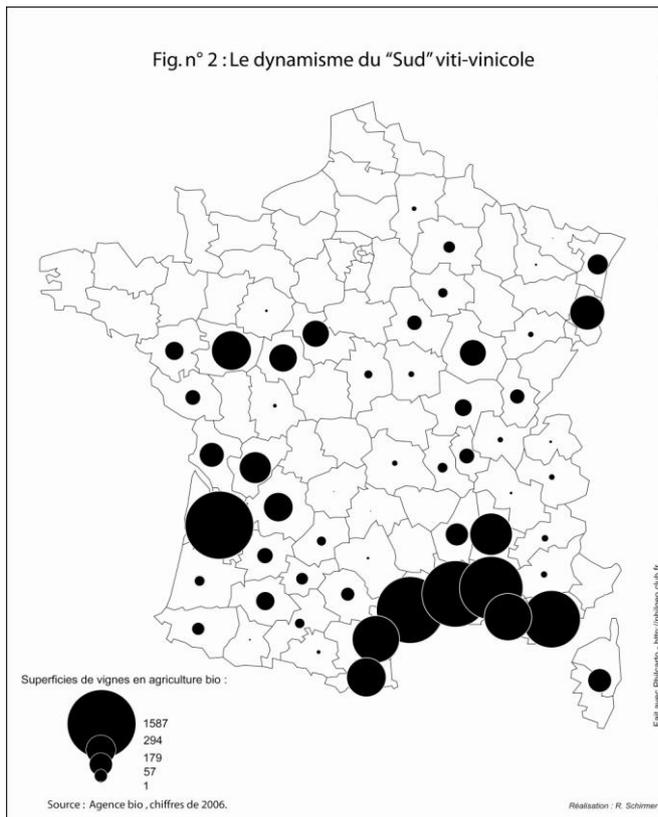
Bien paradoxalement, c'est dans les régions hier les plus engoncées dans le productivisme et la mauvaise qualité que le bio s'est *a priori* répandu le plus vite. Après la domination de Bordeaux, de la Bourgogne et de la Champagne – tant en matière de techniques, de capitaux, que de formation des hommes –, il semble que l'on assiste à un retour de la viticulture méditerranéenne. Et donc à une inversion de la carte du dynamisme viticole, rompant ainsi avec plusieurs siècles d'histoire.

Au premier regard, la viticulture bio est bel et bien un phénomène méridional. Le Languedoc-Roussillon se targue ainsi d'être la première région vouée à cette technique en France. Ne compte-t-elle pas trois cent cinquante neuf exploitations en 2006 pour une surface de 5290 hectares ? La ville de Narbonne n'est-elle pas le siège de l'unique Salon international et professionnel des vins de l'agriculture biologique, dont la quatorzième édition s'est tenue du 15 au 17 janvier 2007 ? Cette prédominance méridionale est liée à la reconversion qualitative que connaît la région. La crise qui accable le monde viticole français, ressentie plus précocement dans le Sud, a occasionné la recherche de réponses, parmi lesquelles le bio est une voie. C'est encore l'influence du tourisme dont il faut tenir compte. La forte présence de populations de l'Europe du Nord en voyage dans ces régions est sans doute un stimulant pour les exploitants. Tout comme l'ouverture vers ces marchés : la cave de Ribaute (Corbières) a entamé dès les années 1980 une conversion en bio qui lui a permis de se tourner vers l'Allemagne.

Deux France s'opposent donc. Une France du Nord tout d'abord, moins dynamique en apparence⁷. L'Aquitaine n'a que deux mille huit cent hectares bio en 2006, même si un groupe s'est formé, qui réunit une poignée de viticulteurs, franchement atypiques ici, dans le cadre du Syndicat des Vignerons Bio d'Aquitaine. On a pu invoquer la toute puissance de l'œnologie dans cette région pour comprendre le faible

⁶ Citation tirée du site Internet du Syndicat des Vignerons Bio d'Aquitaine : www.vigneronsbio-aquitaine.org/syndic/index.html. Dernière consultation en date du 4 février 2008.

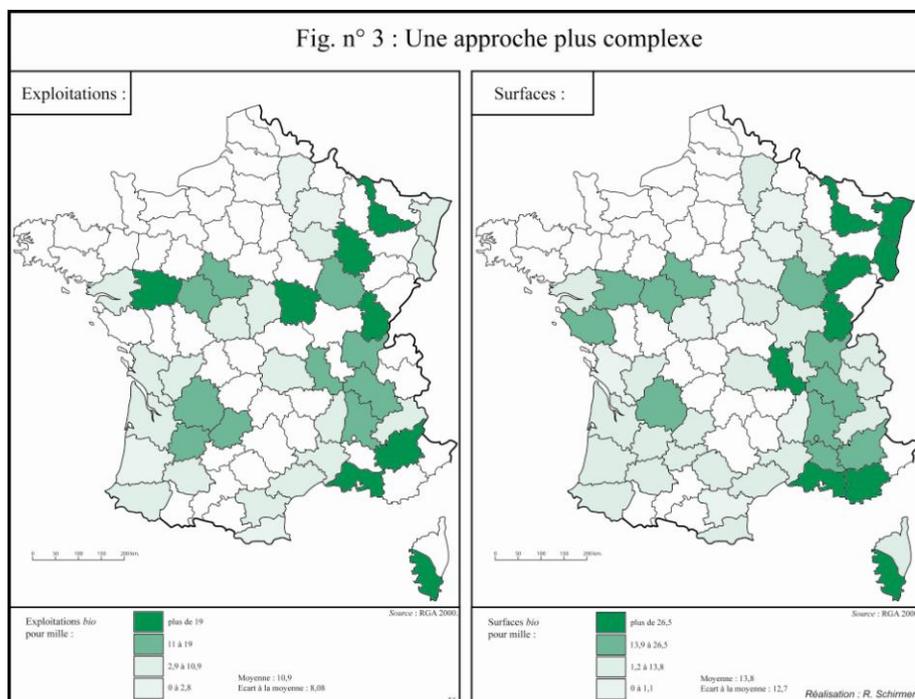
⁷ D'autres formes de dynamisme existent bien entendu, dont les « vins de garage » du Bordelais sont un exemple.



développement du bio. Une France du Sud ensuite, qui paraît *a contrario* marquée par une réelle effervescence (fig. n° 2). Sinon même une explosion, depuis que la recherche de la qualité est devenue le maître-mot de la Méditerranée viticole. Le phénomène paraît s'accélérer depuis quelques années. Déjà dans le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) 2000, le Sud de la France dominait en nombre d'exploitations comme en surface.

La réalité est cependant plus compliquée : un effet de masse s'interpose comme un écran. La mer de vigne qui ennoie le Sud de la France est de telle étendue que la conversion à la viticulture bio y prend forcément des allures de phénomène puissant. Rappelons que le Languedoc-Roussillon

ne compte pas moins de 300 000 ha pour plus de 27 000 exploitations viticoles spécialisées en 2000... En fait, le mouvement de fonds est autre : il oppose une France de l'Est à une France de l'Ouest (fig. n° 3). Comment interpréter ce processus somme toute surprenant ?



Il y aurait tout d'abord la contiguïté des marchés, en particulier avec l'Allemagne ou la Suisse. Disons, de façon plus générale, la proximité des mondes germanique et anglo-saxon, dont on sait l'attrait pour les productions bio⁸. Ce stimulant provient du souci environnemental qui anime ces parties de l'Europe. Une sensibilité partagée par l'Alsace, qui appartient à ces régions les plus engagées dans la viticulture bio. Mais plus encore, l'insertion dans la mégalopole européenne permet de réellement comprendre la primauté de cette viticulture. La prééminence de la France de l'Est, à laquelle se rattache une partie de la France méditerranéenne, découle de son intégration à cet espace. Cet axe d'innovation, marqué depuis des siècles par une prédominance des initiatives et du dynamisme, parce que justement situé au cœur de l'Europe, favorise pleinement le développement des pratiques environnementales. Ce qui permet de comprendre l'ampleur de la viticulture bio en Italie, au contraire de l'Espagne et du Portugal. Riches marchés de consommation, souci environnemental accusé, gouvernements et opinions publiques globalement convaincus, autant d'éléments qui font de cette mégalopole un espace potentiellement propice au développement du bio. Il ne saurait toutefois être question d'oublier le rôle des individus. L'alsacien Jean-Pierre Frick, l'œnologue bourguignon Max Légrise aujourd'hui disparu, ou encore l'angevin Nicolas Joly, font ou ont beaucoup fait dans leurs régions respectives pour développer une viticulture respectueuse de l'environnement.

A cette nouvelle géographie qui se développe à l'échelle nationale répondent des changements notables à d'autres échelles de l'analyse. Ces transformations impulsent la nouvelle modernité qui se fait jour.

II. De nouvelles formes d'organisation spatiale

La viticulture bio est une agriculture doublement novatrice. Tout d'abord en ce qui concerne son organisation spatiale ; elle laisse entrevoir une nouvelle architecture. Ensuite, en ce qui concerne son développement ; il repose dans une large mesure sur un nouveau rapport à la société.

C'est en effet une nouvelle architecture qui s'esquisse, tant par l'impulsion donnée en faveur du développement du bio, qu'au regard de la logique de réseaux qui tend à se mettre en place.

Les échelles de décision *supra* et *infra* nationales sont effectivement privilégiées, au détriment de l'Etat. Celui-ci tend à se cantonner dans un rôle que l'on a pu qualifier de « *stratège* ». L'Europe devient dès lors un acteur incontournable du développement de l'agriculture bio. N'est-elle pas en pointe en ce qui concerne la promulgation d'une réglementation ? N'accorde-t-elle pas de nombreux crédits pour financer les conversions à ce type d'agriculture ? Le Parlement européen ne tient-il pas un rôle de Pygmalion, comme le montre la récente approbation à une *quasi* unanimité du rapport de Marie-Hélène Aubert

⁸ La revue anglaise *Decanter* vient par exemple de consacrer un article élogieux consacré aux viticulteurs alsaciens en biodynamie ; Freddy Price, « All sweetness and light ? », *Decanter*, septembre 2007.

(AUBERT, M.-H., 2005) ? Depuis le verdissement de la Politique Agricole Commune (PAC) au milieu des années 1980, l'Union Européenne est devenue un acteur primordial de l'essor du bio, poussée qu'elle est par les nations du Nord du continent. Les différents Etats membres tendent ainsi à appliquer les décisions dans le cadre des Règlements de Développement Rural (RDR). Avec des nuances nationales. En schématisant, la France concentre ses aides sur les grandes cultures et la viande bovine, et est ainsi la principale bénéficiaire du premier pilier de la PAC, alors que d'autres pays tels l'Allemagne bénéficient davantage du second pilier (MURO, J., DESRIERS, M., 2004, p. 183). Et donc de mesures agri-environnementales.

L'Etat français paraît *de facto* nettement en recul. Ce fut déjà le cas à propos de l'application de l'article 19 sur les pratiques environnementales du règlement européen de 1985 (BARRUE-PASTOR, M., 2000). Et aujourd'hui encore du fait du faible développement de l'agriculture biologique à l'échelle nationale. A cet égard, l'impéritie qui a caractérisé le passage des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) aux Contrats d'Agriculture Durable (CAD) ne peut s'expliquer que par des raisons politiciennes. Le retard pris par la conversion à l'agriculture biologique en France, qui s'appuie nettement sur ce processus, en découle bien évidemment. Le budget consacré aux CTE-CAD est en diminution constante (SENAT, 2005, n° 76, p. 14). La contractualisation paraît presque reléguée aux limbes de l'histoire agricole. Quant au Grenelle de l'Environnement, s'il table bien sur un triplement des surfaces bio en 2012, cela ne représentera de toute façon que 40 000 ha... Soit 5 % des superficies totales à chiffres constants.

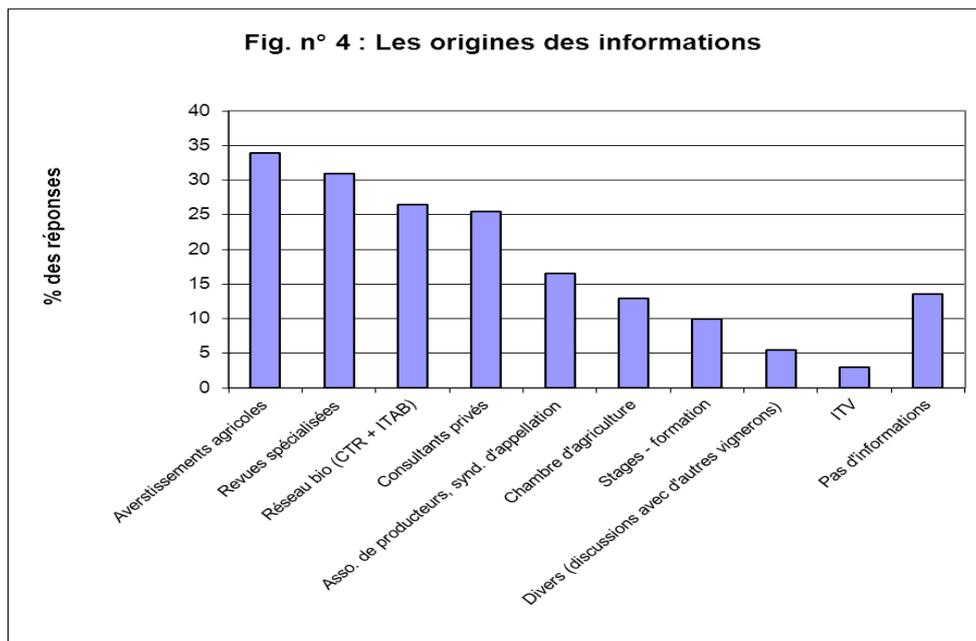
A l'opposé, les collectivités territoriales affirment leurs prérogatives par l'intermédiaire des Documents Uniques de Programmation (DOCUP), en accord avec l'Union Européenne, et par l'intermédiaire des Contrats de Plan Etat-Région (CPER). Alors que la région Rhône-Alpes devait affecter 5,675 millions d'euros à la filière bio pour la période 2000-2006, le budget n'était que du dixième de ce montant pour la Champagne par exemple. Il en découle de remarquables différences entre régions. Les nouveaux budgets élaborés en 2005 tendent cependant à modifier la ventilation des orientations. L'Auvergne a ainsi décidé d'accroître son effort en faveur des productions biologiques. Il est également probable que l'on puisse demain assister à une montée en puissance de l'intercommunalité, des pays aux communautés de communes. Ce qui irait bien dans le sens des nouvelles logiques à l'œuvre.

Car, aspect novateur s'il en est, un fonctionnement en réseau tend à se développer. Il concerne l'échange d'informations ou de techniques. Des liens particuliers se tissent bien sûr entre viticulteurs bio, comme par exemple autour du Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (CIVAM). Ou aussi, du fait de la carence en recherches que l'on déjà évoqué, autour d'organismes particuliers, comme le Groupe de Recherche en Agriculture Bio (GRAB) situé à Avignon. Ou encore l'Institut Technique de l'Agriculture Bio (ITAB), dont les dernières journées techniques se sont tenues les 13 et 14 décembre 2007 à Moissac. Ces organismes permettent de tisser des liens avec d'autres viticulteurs par delà les frontières, autour de sujets communs, comme par exemple le problème de la flavescence dorée. Il donne ainsi lieu à des synergies transfrontalières avec nos voisins italiens. Le programme de recherche européen Orwine⁹, financé par la Commission

⁹ Organic viticulture and wine-making: development of environment and consumer friendly technologies for organic wine quality improvement and scientifically based legislative framework. Voir le site <http://www.orwine.org/>.

européenne, réunit l'Allemagne, l'Italie, la Suisse et la France, autour d'une meilleure compréhension des pratiques bio. Il vise à harmoniser les législations.

Des réseaux se développent. Celui de l'Association Interprofessionnelle des Vins Biologiques du Languedoc-Roussillon (AIVB-LR) est riche d'enseignements. Il montre que des viticulteurs éloignés ont désormais davantage de proximité entre eux du fait de leurs préoccupations communes. Il prouve aussi, par l'origine des informations, que les canaux « normaux » - comme les syndicats d'appellations et l'Institut Technique de la Vigne (ITV) - sont désormais doublés par le réseau bio, comme le prouve l'étude réalisée par Monique Jonis (ITAB) (fig. n° 4) (JONIS, M., 2002).



Source : M. JONIS, *Enquête sur les pratiques des vignerons biologiques*, ITAB, 2002.

Bien sûr, des différences régionales apparaissent ; l'ITV de Colmar poursuit par exemple des recherches pour favoriser cette forme de viticulture. Ce sont encore des réseaux qui se constituent pour la vente. Elle se fait de façon traditionnelle, comme avec tel réseau créé récemment qui regroupe dix vignerons de toutes les Appellations du Languedoc-Roussillon et leur offre ainsi de disposer d'un groupe de vendeurs, et d'une marque commune *Talent Rouge*. Elle passe également par de nouveaux médias, notamment par l'intermédiaire d'Internet, avec des réseaux spécialisés comme « Les-logiques-bio.com ».

Deux constats doivent par conséquent être faits. Tout d'abord, cette construction spatiale en réseau tend à dépasser ces territoires que sont les AOC. Leur base communale, puis cantonale enfin départementale est de plus en plus transcendée. Le découpage administratif devient-il caduque ? Sans doute pas encore, les logiques et les institutions entravent la pleine réalisation de ce phénomène. Mais tout de même. Ensuite, cette impulsion qui paraît davantage venir de l'échelle locale ou régionale, cherche à affirmer les liens avec la société – locale et régionale d'abord, nationale de façon plus générale -, par la contractualisation.

Le terme de contractualisation est ambivalent ; il renvoie à deux notions. La première correspond aux nouveaux liens qui se tissent avec la grande distribution, la seconde avec la société.

Des cahiers des charges ont en effet été mis en place par ce précédent acteur. L'exemple de Carrefour est bien connu, qui dès l'année 2001 développe une logique de filière et de contractualisation en bio avec les AOC Côtes de Provence, Anjou, Corbières, et Vins de pays de l'Hérault. La nécessité de promouvoir une démarche de certification n'est peut être pas ce qu'il y a de plus novateur. Elle dépasse d'ailleurs le seul domaine de la production bio. D'autres filières de qualité se sont développées avec une importance croissante accordée à la traçabilité. *Confer* la viande. On remarquera toutefois que la grande distribution cherche à palier les carences des pouvoirs publics, en devenant un acteur majeur de ce processus en France. Il vrai que deux bouteilles sur trois sont à présent achetées en supermarché...

La contractualisation prend en revanche tout son sens avec les CTE-CAD. Une nouvelle place est accordée à l'agriculteur. Ce lien passé avec la société répond à la forte demande en terme de développement durable qui émane de nos concitoyens. Elle induit une responsabilisation du monde agricole en donnant *a priori* davantage de moyens pour répondre aux nouvelles tâches qui lui sont assignées. Les pratiques bio ont été particulièrement dynamisées par la signature des CTE-CAD, puisqu'ils obligent à un volet environnemental. En outre, nombreux sont les agriculteurs volontaires qui ont profité de ce dispositif pour faciliter la conversion de leur exploitation. Une agriculture pluri-fonctionnelle se développe. Elle vise à assurer une meilleure qualité de l'eau – l'absence d'intrants chimique est particulièrement notable en la matière -, à ouvrir l'agriculture au tourisme et aux loisirs, à améliorer le cadre de vie, notamment par un souci paysager. Une rupture conséquente apparaît dès lors.

« *L'attrait de la nature...* » - pour reprendre le slogan de l'entreprise de certification Biovidis - modifie les conceptions à l'endroit de l'environnement. Et partant du travail que doit effectuer le viticulteur bio. Le symbole de cette transformation est sans doute l'utilisation du cheval de traie. Synonyme de progrès jusqu'en 1940, d'archaïsme ensuite, il participe de cette nouvelle modernité qui éclot aujourd'hui. Un réseau est à ce propos apparu, qui réunit autour de l'association *Traits de Génie* une *Confrérie de la vigne et du cheval de trait* depuis 2002. C'est une véritable rupture paysagère qui se produit sous nos yeux. Elle permet d'assister au retour en grâce des « *mauvaises herbes* » et de la haie.

Ainsi, après des tentatives parfois vaines pour se débarrasser de certaines « *mauvaises herbes* », un complet retournement de situation se fait jour chez certains viticulteurs. Alors que la logique productiviste cherchait à mettre le terrain à nu de façon à supprimer les labours, des difficultés sont apparues. Les problèmes d'érosion des sols ont pris de plus en plus d'acuité. Un sentiment de course en avant éperdue s'est développé chez de nombreux exploitants : la pression des plantes - et des maladies - paraissait croissante en dépit d'une chimie de plus en plus sophistiquée... et coûteuse. Et surtout, la perte de qualité et de goût est devenue patente, ce qui est bien dommageable - on en conviendra -, dans un domaine comme celui du vin. Certains viticulteurs en ont fait l'amer constat.

C'est pourquoi on assiste à une complète reconsidération de plantes hier dénommées « *mauvaises herbes* », désormais baptisées « *adventices* ». Elles participent du maintien des sols et équilibrent la nourriture des vignes par une saine compétition. Pour les viticulteurs en biodynamie, elles permettent de lutter contre les maladies grâce à

l'utilisation de décoctions ou de tisanes de plantes, en particulier d'orties et de prêles. Pratique que l'on pourrait par analogie considérer comme une homéopathie pour l'agriculture. Ces plantes jouent désormais un rôle central dans la recherche de la qualité, après avoir été tant combattues par les hommes.

L'approche est donc radicalement différente : les talus, murailles et autres haies qui bordent les champs sont mis en valeur. Ils font fonction de niche écologique, et prennent par là même une toute nouvelle importance. Les insectes « *complices* » (FOUIN, J., ESTEVE, J.-C., 2001, p. 20-21) qui y résident sont utilisés dans la lutte contre les maladies. Ainsi Paul Barre, du château La Fleur Cailleau en Canon-Fronsac conserve-t-il volontairement les haies, les ronces, et même les friches ! C'est la fin de la nature policée qui symbolise tant notre civilisation.

Ceci participe d'une requalification du paysage. Alors qu'hier, le paysage viticole était considéré comme « *beau* » lorsqu'il était ordonné, complètement maîtrisé, on peut se demander si ce n'est pas l'inverse aujourd'hui ... En témoigne certains paysages de vignes (photo n° 2). Ne faut-il pas voir là un obstacle essentiel du fait de mentalités encore marquées par cette ancienne approche ? Nombreuses sont les écoles, ou encore les conseillers techniques, qui forment selon de telles conceptions. Cette évolution paysagère incite à plaider pour un aménagement bio de façon à repenser l'espace.



Photo. n° 2 : Nature sauvage versus nature policée ? Les vignes en biodynamie au premier plan (ceps « anémiés » et « malingres », plantes adventives en grand nombre) tranchent par rapport aux paysages « savamment » entretenus en arrière-plan. Tout est affaire de jugement... Irrouléguy (Pays Basque). Cliché R. Schirmer. 2006.

L'exemple de la commune de Correns est à suivre, mais il est sans doute nécessaire d'aller plus loin. Notamment en délaissant un discours qui ne soit que technique ; le bio est pour l'instant enfermé dans une image partielle. A preuve, le rapport Saddier - que l'on peut considérer comme officiel, même si tous les protagonistes ne se reconnaissent pas

dans ce texte, loin s'en faut -, néglige, voire même ignore l'espace. Le terme de « *terroir* » n'est cité qu'une unique fois (SADDIER, 2003, p. 130). Celui de « *territoire* » l'est davantage, mais c'est pour faire référence aux Territoires d'Outre-Mer (TOM)... Il n'y a donc aucune réflexion territoriale. Le rapport de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) sur les aliments bio se borne à mener une évaluation nutritionnelle et sanitaire, sans même se poser la question des qualités organoleptiques (AFSSA, 2003). Or, le goût n'est-il pas une condition essentielle de l'agriculture de qualité ? N'est-elle pas un fondement primordial pour un développement rural territorialisé fondé sur une politique de qualité ? Quant à la question des paysages ou à celle de l'engagement pour le développement durable, elles sont complètement absentes de ces analyses officielles.

Aussi doit-on encourager une autre approche, à commencer par la mise en exergue d'un discours « *œno-bio culturel* » pour paraphraser Jacques Maby (MABY, 2002, p. 202). Car les paysages sont un cadre de vie qui conditionne la qualité de vie des habitants. Ils sont aussi une richesse touristique ; la commune de Correns, à travers l'Office de tourisme, évoque « *la sensation d'un privilège* »¹⁰. Ils posent également le problème du zonage que pourrait asseoir une charte. Des *territoires* bio pourraient se constituer.

Certes, on se place ici face à un problème de législation et de blocage de l'INAO qui refuse toute appellation parallèle. A tout le moins des partenariats plus poussés pourraient être tissés avec d'autres territoires, comme les Parcs Naturels Régionaux (PNR), pays, ou encore communautés de communes. Citons, à titre d'exemple, la Réserve de biosphère du Pantanal au Brésil dont la viande est désormais certifiée bio. Ou encore le lien étroit qui unit les producteurs de viande bio du PNR du Vercors et les bouchers de la région autour d'un label de qualité.

Conclusion :

Les difficultés d'expansion de la viticulture biologique en France proviennent avant tout de la rupture conséquente qu'elle introduit en ce qui concerne notre rapport à l'espace. La place de l'agriculteur dans la société est refondée, les paysages tels que nous les entendions sont bouleversés. Il semble bien qu'une nouvelle modernité soit en train de se développer, à côté de tant d'autres il est vrai.

Celle-ci n'est pas acceptée - encore ? - par tout un chacun. Elle peut d'ailleurs être sujette à caution en ce qui concerne le discours qu'elle véhicule parfois en ce qui concerne l'homme et son lien avec la nature. Cette forme radicale d'agriculture qu'est la biodynamie change en effet du tout au tout le rapport à l'environnement et sa définition même. Selon la conception traditionnelle, l'homme, placé au centre de l'Univers, domine la Nature. Il maîtrise donc son environnement, par là même définit comme ce qui l'entoure. L'idée de progrès humain en est le véritable *credo* sous-jacent. Cette conception est remise en question. La perte de confiance dans le progrès conduit à un processus de décentration : l'homme est alors considéré comme un élément parmi tant d'autres dans le Cosmos. Il doit vivre en « *harmonie* » avec la Nature. On trouve là l'influence de Robert Steiner et de l'anthroposophie¹¹. Ou encore de certains courants de la *deep ecology*. Tout les viticulteurs ne vont sans doute pas aussi loin dans leur pensée et leurs pratiques, mais peu s'en faut. Le thème devient à l'évidence de plus en plus prégnant dans nos sociétés.

¹⁰ Voir le site de la commune www.correns.fr. Consulté la dernière fois le 11 février 2008.

¹¹ Pour plus d'informations sur le sujet, voir BAZIN, J.-F., 2003 et la bibliographie de ce livre. On pourra aussi lire l'ouvrage de Nicolas JOLY (*cf.* la bibliographie).

Ce qui n'est pas sans expliquer, si l'on en croit d'ailleurs la dynamique mondiale, que le développement du bio n'en soit sans doute qu'au début de son essor. Les vignobles australiens, néo-zélandais et californiens sont particulièrement en pointe en la matière. Ainsi le programme américain *Wine vision* vise-t-il rien moins qu'à permettre aux Etats-Unis de « *devenir les leader en développement durable, d'un point de vue environnemental, social, et économique* »¹². Cette viticulture devient une arme pour affronter la compétitivité mondiale exacerbée. Tout l'enjeu sera donc demain de définir ce que doit être cette « *agriculture biologique* » d'un point de vue légal. Les normes américaines ne sont pas celles de l'Europe. Cette puissance désire imposer sa réglementation aux autres nations viticoles, et ainsi asseoir sa domination. Comment ne pas songer ici au problème des Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) ? C'est là un enjeu de première importance dans la nouvelle planète des vins qui se dessine sous nos yeux (SCHIRMER, R., 2004).

Bibliographie

- AFFSA, 2003, *Evaluation nutritionnelle et sanitaire des aliments issus de l'agriculture biologique*, 236 p.
- AUBERT, M.-H., 2005, *Projet de rapport sur le plan d'action européen en matière d'alimentation et d'agriculture biologiques (2004/2202 (INI))*, Parlement européen, Commission de l'Agriculture, 10 p.
- BARRUE-PASTOR, M., 2000, « L'intégration de la problématique environnementale dans la politique agricole européenne : analyse comparée en France et en Espagne », *Sud-Ouest européen*, n° 7, p. 49-60.
- BAZIN, J.-F., 2003, *Le Vin bio, mythe ou réalité ?*, Paris, Hachette, 196 p.
- FOUIN, J., ESTEVE, J.-C., 2001, *Le Guide des vins bio*, Paris, Le Livre de Poche, 2001, 348 p.
- INRA, 2000, *L'Agriculture biologique et l'INRA. Vers un programme de recherche*, 25 p. Voir www.inra.fr/Internet/Directions/DIC/ACTUALITES/Agribio/Agribio.htm.
- INSEE, 2001, *Agreste Primeur*, septembre, n° 101, « Profession agriculteur bio », 4 p. ; disponible sur <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur101.pdf>.
- INSEE, 2008, *Agreste Primeur*, janvier, n° 205, « Le marché du lait bio peine à se développer », 4 p. ; en ligne sur <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur205.pdf>.
- JOLY, N., 1997, *Le vin du ciel à la terre. La viticulture en biodynamie*, Paris, Ed. du Sang de la terre, 204 p.
- JONIS, M., 2002, *Enquête sur les pratiques des vigneronns biologiques*, ITAB, 2002, 11 p. Les résultats sont publiés dans *Alter Agri*, n° 53, mai-juin 2002, consultable sur le site de l'ITAB : www.itab.asso.fr.
- MABY, J., 2002, « Paysage et imaginaire : l'exploitation de nouvelles valeurs ajoutées dans les terroirs viticoles », *Annales de Géographie*, n° 624, mars-avril, p. 198-211.
- MURO, J., DESRIERS, M., 2004, « Les concours publics à l'agriculture en France et dans l'Union Européenne », in BUTAULT, J.-P., (dir.), *Les Soutiens à l'agriculture. Théorie, histoire, mesure*, Paris, INRA Editions, 310 p, p. 174-221.
- SADDIER, M., 2003, *L'agriculture biologique en France : vers la reconquête d'une première place européenne*, Paris, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, 335 p.
- SENAT, 2005, n° 74, *Rapport général fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et comptes économiques de la Nation sur le projet de loi de finances pour 2005*, adopté par l'Assemblée nationale, par M. Philippe Marini, Rapporteur général, 122 p.
- SENAT, 2005, n° 76, Avis présenté au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan sur le projet de loi de finances pour 2005, tome III, Développement rural, par Gérard Delfau, Sénateur, 35 p.
- SCHIRMER, R., 2004, « Une nouvelle planète des vins », conférence prononcée lors du Festival International de Géographie de Saint-Dié (30 septembre - 3 octobre 2004), *Nourrir les hommes, nourrir le monde. Les géographes se mettent à table*, à consulter sur le site du FIG : <http://fig-st-die.education.fr>.
- VINIFLHOR, 2007, « Les chiffres clés de la viticulture biologique en 2006 », Viniflhor-Infos, n° 148, novembre, 6 p. ; disponible sur <http://www.onivins.fr/pdfs/856.pdf>.

¹² Voir le site www.winevision.org.